



déchoir un parent de ses droits

Par **guepard21**, le **20/08/2019** à **12:44**

bonjour

je suis pacsé avec une femme qui a eu 3 enfants avec un autre homme

ils n'ont jamais été mariés ou pacsé

aucun jugement de séparation non plus

l'homme n'a jamais versé le moindre centime pour l'éducation des enfants, et ne prend des nouvelles ou ne les voient que 2 à 3 fois par an ce qui perturbe les enfants

de plus il a été condamné pour coups et blessures sur son ex compagnes, sans domicile fixe et alcoolique

la dernière fois qu'il a vu les enfants il était complètement ivre, nous souhaiterions le déchoir de ses droits (si il en a ? il n'a fait que reconnaître les enfants et ne s'en est jamais occupé) ou savoir si nous risquons quelque chose si nous refusons de lui faire voir les enfants.

merci